

## PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'INSTALLATION DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION ET REMPLACEMENT D'UN DISPOSITIF EXISTANT DATANT DE 2012

(Décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique – article L.1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Besoins	Montant H. T	%	Ressources	Montant H.T	%
Travaux	24.978,50€	100%	Etat - DETR	4.163,26€	16.66%
			Région	6.176,34€	24.73%
			Autofinancement	14.638,90€	58.61%
TOTAL DES BESOINS	24.978,50€	100%	TOTAL DES RESSOURCES	24.978,50€	100%

Fait à Saint Parres Aux Tertres, Le 10 août 2023

Pour le Maire et par délégation, Le Maire Adjoint,

Régine MERRAD